

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe / Niveau : Etablissement scolaire:

Coordonnées du responsable légal

Nom Prénom :

Adresse :

Tel. : Port. :

Mail :

COURS CHOISI

AIDE AUX DEVOIRS (Collège uniquement)

SOUTIEN SCOLAIRE

Primaire

Collège

Lycée

Supérieur

Option Collège / Lycée :

Une heure et demie

Deux heures

Rappel :

Annulation et absence : L'annulation d'un cours au moins 24 heures avant la date et heure prévues du cours n'entraînera pas de pénalités. A défaut le cours sera réputé acquis et sera facturé.

Comment avez-vous connu Math Académie ?

Internet

Pages jaunes

Bouche à oreilles

Facebook

Vitrine

REGLEMENT

Frais de scolarité (15€ / 30€) réglés le

Engagement et règlement

Aide aux devoirs

Règlement en début de mois (chèques à l'inscription)

A la séance

A la séance

Règlement

A la séance

Au mois

A l'année

Règlement

Au trimestre (3 chèques à l'inscription) – 33 séances

Au mois (10 chèques à l'inscription) – 40 séances

Remarque(s) particulière(s) :

.....

.....

« Je reconnais avoir pris connaissances des CGV »

A Albi, le

Signature du responsable légal de l'élève.

Conditions Générales de Vente (CGV) Math Académie – Soutien Scolaire

Article 1 : Définition des prestations

Nos services de soutien scolaire en mathématiques, physique-chimie, français, anglais ont pour objet d'effectuer des cours et des stages en salle dans nos locaux, sis au 51 avenue Albert Thomas 81000 ALBI.

Les cours seront donnés simultanément à plusieurs élèves, excepté pour une inscription en cours individuel, si possible de même année de formation, avec un accompagnement pédagogique adapté aux difficultés et besoins propres à chacun. Les cours ont pour objectif d'apporter une aide individualisée et un accompagnement personnalisé, tout au long de l'année scolaire et/ou pendant les vacances scolaires, selon les forfaits.

Article 2 : Principe de fonctionnement

Un premier cours, d'une heure et demie est facturé une heure, pour permettre de cerner les besoins de l'élève.

A l'issue de ce premier bilan, nous vous présenterons notre fonctionnement, nos services et tarifs, et nous vous proposerons des modalités pratiques d'accompagnement pédagogique personnalisées.

Article 3 : Modalité d'exécution des prestations et obligation de Math Académie

Les horaires de cours sont fixés d'un commun accord entre Math Académie et le client.

Math Académie se réserve le droit d'annuler une séance si moins deux élèves y sont inscrits en informant le client 48 heures à l'avance.

En cas d'indisponibilité de l'enseignant, notamment pour maladie, à la demande de l'élève, nous nous engageons à rattraper le cours en fonction des disponibilités mutuelles.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire.

L'inscription ne devient définitive qu'après avoir rempli et signé la fiche d'inscription ; accepté les CGV et réglé les frais d'inscription.

Math Académie se réserve le droit de ne pas accepter un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une facture antérieure.

Article 5 : Obligations du client

Le client s'engage à régler le montant des prestations.

Le client s'engage à ce que l'élève soit présent à chaque cours. En cas d'indisponibilité exceptionnelle, le client est tenu de prévenir Math Académie au moins 24 heures à l'avance. A défaut le cours sera réputé acquis et sera facturé ou ne pourra donner lieu à un remboursement.

Pour les abonnements, si le cours a bien été annulé dans les 24 heures le cours sera rattrapé dans la semaine en fonction des disponibilités de l'enseignant et de l'élève ou pendant les vacances scolaires.

Article 6 : Tarifs et règlement

Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises tenant compte de la TVA en vigueur au jour de l'inscription.

Pour une facturation mensuelle N, le règlement doit être effectué au plus tard le 15 du mois N+1.

Tout retard entraînera une pénalité de retard au taux annuel de : 10,00 % et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement d'un montant de 40,00 €.

Pour les abonnements trimestriels, le prix est payable comptant le jour de l'inscription et dans les quinze premiers jours de chaque trimestre.

En cas de non-règlement de deux factures par le client, les prestations seront immédiatement interrompues sans préavis.

Les tarifs de nos prestations sont révisables à compter du 1er août de chaque année.

Article 7 : Fin ou résiliation du contrat

Le contrat se termine à la fin de l'année scolaire, ou du concours préparé.

Math Académie se réserve le droit de résilier un contrat en application des dispositions de l'article 8.

Article 8 : Comportement et discipline

Dans le cas de comportements inadaptés portant atteinte au bon déroulement des cours, Math Académie se réserve le droit d'exclure un élève de façon temporaire ou définitive si après un premier avertissement auprès des parents l'attitude resterait inchangée.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Tout matériel pédagogique et supports de cours utilisés dans le cadre des prestations dispensées par Math Académie reste sa propriété exclusive.

Il est strictement interdit de reproduire ou de diffuser, même de façon partielle, les supports de cours.

Article 10 : Droit à l'image

Math Académie est autorisée, sauf avis contraire des parents, à photographier ou filmer les élèves pendant les séances de travail à des fins de diffusion sur les espaces internet de Math Académie ou dans la presse d'informations. Tout refus doit être spécifié sur la fiche d'inscription.

Article 11 : Données personnelles

Les informations et données personnelles du client et de l'élève sont recueillies par Math Académie à des fins pédagogiques et administratives, et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ces informations auprès de Math Académie.

Les données sont conservées dans le fichier clientèle de Math Académie à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi « informatique, aux fichiers et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit de rectification et suppression des données nominatives et peut l'exercer en contactant Math Académie.

Article 12 : Réclamation et litige

Tout litige qui pourrait apparaître vis-à-vis de l'exécution des présentes sera réglé de façon privilégiée par une procédure amiable et à défaut sera soumis au tribunal de commerce d'Albi.

Date

Signature du responsable légal de l'élève, précédée de la mention « Lu et approuvé »